VEHICULE LIVRES EN CHASSIS NU

2.9. POIDS A VIDE MINI DU VEHICULE EN ORDRE DE MARCHE : Ces poids peuvent varier en fonction de la longueur du véhicule et des options d'équipements.

2.9.0. Total				4 000		
2.9.1. Sur essieu 1				2 000		
2.9.2. Sur essieu 2				2 000		
2.10. PORTE A FAUX AVANT	de	:		0 , 400	à	2 , 600
2.11. PORTE A FAUX ARRIERE	de	:		0 , 400	à	4 , 000
2.12. LONGUEUR HORS TOUT						
2.12. 1 longueur hors tout sans timon	de	:		4 , 800	à	12 , 000
2.12. 2 longueur hors tout avec timon	de	:		6 , 320	à	15 , 500
2.13. LARGEUR HORS TOUT	de	:		2 , 000	à	2 , 600***

VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE :

2.9. POIDS A VIDE DU VEHICULE EN ORDRE DE MARCHE , VALEURS LIMITES MINIMALES POUR LE VEHICULE CARROSSE :

2.9.0. Total supérieur à	:		4 000	
2.9.1. Sur essieu 1 supérieur à	:		2 000	
2.9.2. Sur essieu 2 supérieur à	:		2 000	
2.10. PORTE A FAUX AVANT	mini	:	0 , 400	
	maxi	:	2 , 600	
2.11. PORTE A FAUX ARRIERE				
2.11. 1. Mini sans ferrure ni accessoire :	mini	:	0 , 400	
2.11. 2. Maxi sans ferrure ni accessoire :			4 , 000	
2.11.3. Maxi avec ferrures et accessoires :	maxi	:	4 , 120	
2.12. LONGUEUR HORS TOUT				
2.12. 1 longueur hors tout sans timon	mini	:	4 , 800	
	maxi	:	12 , 000	
2.12. 2 longueur hors tout avec timon	mini	:	6 , 320	
	maxi	:	15 , 500	
2.13. LARGEUR HORS TOUT				
2.13.1. largeur hors tout	mini	:	2 , 000	
	maxi	:	2 , 600***	

2.14. Projection verticale du centre de gravité du chargement ,
à l'axe de la force appliquée au sol par l'essieu 2 en avant de celui -ci

2.14. 1. charge uniformément répartie distance minimale et maximale	:	2 , 000	à	5, 600	
2.14. 2. charge non uniformément répartie distance minimale et maximale	:	0 , 000	à	5 , 600	

*** : Largeur 2,600 carrosserie FGTD uniquement avec parois d'épaisseur supérieure à 0,045 m .

5. SUSPENSION .

5.1 AVANTet 5.2 ARRIERE sont équipés de suspension identique

PNEUMATIQUE variantes **P** : Par essieu deux amortisseurs hydraulique et deux ressorts à air branchés sur le circuit d'alimentation des freins, isolé du circuit de freinage par une valve de barrage tarée à 5,6 bars permettant l'indépendance des deux circuits. Cette suspension peut être alimentée en option par un ou plusieurs réservoirs d'air.

5.4 SUSPENSION SPECIFIQUE AVANT ET ARRIERE

MECANIQUE variantes **M** : Par essieu deux ressorts mono ou multimames, maintenu en ligne par deux bielles de réactions .
Les ressorts prennent appui sur des mains à profil interne permettant de faire varier la longueur des ressorts en fonction de la charge.

6. DIRECTION .

6.1. TYPE DE DIRECTION : Assurée par : -L' anneau d'attelage normalisé et le rond d'avant train .

7. FREINAGE .(La réception de freinage est réalisée suivant le règlement 13 -10 le numéro d'homologation figure à proximité de la plaque constructeur)

FREINAGE CLASSIQUE version A

7.1. FREIN DE SERVICE : Agissant sur les roues de la remorque . Le circuit comprend deux conduites. Une conduite d'alimentation alimente via une valve relais d'urgence la reserve d'air du véhicule. Une conduite de commande pilote la valve relais celle-ci met en communication la réserve d'air montée sur la remorque et les récepteurs montés sur les essieux.

7.2. REPARTITEUR DE FREINAGE :
Suspension pneumatique variantes **P** : Un répartiteur de freinage piloté par la pression régnant dans les ressorts à air du premier essieu, module la pression de pilotage de la valve relais en fonction de l'état de charge de la remorque.
Suspension mécanique variantes **M** : Un répartiteur de freinage commandé par un levier réglable relié à l'essieu un par une tringlerie , module la pression de pilotage de la valve relais en fonction de l'état de charge de la remorque.

7.2.1. Système anti-blocage de roues :
Les véhicules sont équipés de capteurs électroniques commandant par le canal d'un calculateur, un ou plusieurs modulateurs évitant le blocage des roues.
L' alimentation électrique est réalisée uniquement avec la prise **I . S .O . 7638** , 5 broches avec **ABS**.
Système anti-blocage de roues : catégorie A = ** catégorie B = *

MARQUE	TYPE	4S / 3M
WABCO	VCS - VCS II	**
HALDEX	MODAL	**
	MODULAR	**
KNORR	KB3TA	**

FREINAGE ELECTRONIQUE uniquement en variante P et version E

7.1. FREIN DE SERVICE : Agissant sur les roues de la remorque . Le circuit comprend une alimentation électrique qui pilote un module électronique d'urgence lequel commande la mise en communication de la réserve d'air montée sur la remorque et les récepteurs montés sur les essieux.
Le circuit de freinage pneumatique à deux conduites d'air comprimé est installé avec le circuit de freinage électronique

7.2. REPARTITEUR DE FREINAGE : Non
Fonction intégrée au module électronique.

7.2.1. Système anti-blocage de roues :
Les véhicules sont équipés de capteurs électroniques commandant par le canal d'un module électronique, un ou plusieurs modulateurs évitant le blocage des roues.
L' alimentation électrique est réalisée uniquement avec la prise **I . S .O . 7638** , 7 broches avec **EBS**.
Système anti-blocage de roues : catégorie A = ** catégorie B = *

MARQUE	TYPE	4S / 3M
WABCO	***EBS***	**
HALDEX	***EB+***	**

7.3. FREIN DE SECOURS : sans objet .
Lors d'une défaillance de l'alimentation électrique le freinage est assuré par la conduite de commande du frein de service.
7.3.1. FREIN EN CAS DE RUPTURE D'ATTELAGE : Assuré par le frein de service il agit sur toutes les roues et est alimenté par la réserve d'énergie du véhicule
7.4. FREIN DE STATIONNEMENT : - constitué par deux vases à ressorts type 20/24 montés sur l'essieu deux.

7.5. MODE DE TRANSMISSION DES EFFORTS AUX ROUES :
7.5.1. FREIN DE SERVICE :
par air sous pression, par le biais de deux leviers de came actionnés par deux récépteurs par essieu de type 20"essieu 1 et 2.
7.5.2. FREIN DE SECOURS : sans objet.
7.5.3. FREIN DE STATIONNEMENT : par vase à ressort (voir point 7.4).
7.6. ASSISTANCE DE FREIN : SANS OBJET
7.7. RESERVOIR DE FLUIDE OU D'ENERGIE :
un ou plusieurs réservoirs d' air comprimé d' une contenance totale de : 120 litres mini
7.7.1. MODE D' ALARME POUR LES DEFAILLANCES : celui du véhicule tracteur.
7.8. TYPES DE FREINS :
7.8.1. FREIN DE SERVICE
7.8.1.1 sur essieu 1) A disque, chaque frein de marque **FONTENAX de type PAN19-1+** se compose d'un étrier flottant avec deux plaquettes
7.8.1.2 sur essieu 2) le réglage du jeu de fonctionnement est automatique.
7.8.2. FREIN DE SECOURS)
7.8.3. FREIN DE STATIONNEMENT)

8. CARROSSERIE .

8.1. CARROSSERIE :
8.1.1. châssis nu pour **REM** ou pour **RETC** ou pour **RESP**
8.9. DISPOSITIF DE PROTECTION LATERALE : A installer lors du carrossage
8.10. DISPOSITIF de protection contre l'ENCASTREMENT :
8.10.2 arrière : Constitué par un dispositif homologué ou installé lors du carrossage
8.11. DISPOSITIF ANTI - PROJECTION
8.11.1 essieu 1)
8.11.2 essieu 2) A installer lors du carrossage

9.ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.3.	FEUX DE POSITION	
9.3.1.	avant	: Deux feux blancs *
9.3.2.	lateraux	: De deux à cinq feux par côté suivant la longueur du véhicule*
9.4.	FEUX ROUGES ARRIERES	: Deux feux rouges combinés .
9.5.	INDICATEURS DE CHANGEMENT DE DIRECTION :	
9.5.2.	arrière	: Deux orangés combinés .
9.6.	FEUX DE STOP	: Deux rouges combinés .
9.7.	ECLAIRAGE DE PLAQUE D'IMMATRICULATION	: Oui , un gauche ou deux combinés
9.8.	DISPOSITIFS REFLECHISSANTS :	
9.8.1.	avant	: Deux catadioptres blancs indépendants ou combinés avec les feux de positions*.
9.8.2.	arrière	: Deux triangles rouges indépendants ou combinés avec les feux arrières.
9.8.3.	latéraux	: De deux à cinq catadioptres orangés selon les longueurs*
9.9.	FEUX DE DETRESSE	: Fonctionnement simultanés de tous les feux de direction commandés par le tracteur.
9.10.	FEUX DE MARCHE ARRIERE	: En option
9.11.	FEUX DE BROUILLARD	
9.11.2	FEUX DE BROUILLARD ARRIERE	: Oui , un gauche ou deux combinés .
9.12.	FEUX D'ENCOMBREMENT :	
9.12.1.	avant	: Deux blancs indépendants *.
9.12.2.	arrière	
9.12.2.	bas	: Deux bicolores (rouge vers l'arrière - blanc vers l'avant sur certaines carrosserie) indépendants* .
9.13.	DISPOSITIF DE SIGNALISATION COMPLEMENTAIRE ARRIERE :	: Plaques arrières comprenant un, ou deux éléments *.

* Feux ou signalisation pouvant être installés lors du carrossage.

10. DIVERS.

10.1.6 EXTINCTEUR : **Tous les vehicules peuvent être équipés du support extincteur .**
Celui-ci peu être installé lors de la livraison du véhicule il est d'une contenance de 6kg (21A et 144B) .

10.2. MARQUE D'IDENTITE :
10.2.1. EMPLACEMENT DE LA PLAQUE CONSTRUCTEUR : Fixée par rivets sur l'avant du longeron droit et comportant :
- Nom du constructeur,
- Numéro d'identification du véhicule,

COLONNE DE GAUCHE
- Poids total autorisé en charge ,
- Poids maxi autorisé sur le premier essieu ,
- Poids maxi autorisé sur le deuxième essieu ,

10.2.2. EMPLACEMENT DE LA FRAPPE A FROID DU NUMERO D'IDENTIFICATION : A proximité de la plaque constructeur .
10.2.3. STRUCTURE DU NUMERO D'IDENTIFICATION : Ce numéro comporte dix-sept caractères répartis comme suit :

- le 1°, 2° et 3° VKI :	Caractéristique du constructeur.
- les 4°, 5°, 6°, 7°, 8°et 9°	Représentent les six caractères du nom du type.
- les 10°	La variante de PTAC (**voir point 0.7.1**)
- les 11°	La variante d'équipement en suspension et l'option d' essieu vireur ou relevable (**voir point 0.7.1**)
- le 12°	La version de l'équipement de freinage (**voir point 0.7.1**)
- le 13°	L' année de fabrication.
- le 14°	Le site de fabrication (pour exemple : 0 = Fontenay le comte 1 = Nort sur erdre 2 = Balbigny)
- les 15°, 16° et 17°	Le numéro d'ordre de fabrication

10.2.4. LE NUMERO D'IDENTIFICATION COMMENCE A : **VKI RD 19 TJ *** 8 * 001**

11. VISITE TECHNIQUE .

11.1.	EMPLACEMENT DE LA PLAQUE DE REGLAGE DU MODULATEUR DE FREINAGE :	A proximité immédiate de la plaque constructeur. Sans objet avec le freinage électronique version E et suspension pneumatique variantes P.
11.2.	PRESSION DECLARE PAR LE CONSTRUCTEUR	: non concerné
11.4.	PRESSION AUX TETES D'ACCOUPLEMENT :	
11.4.1.	A LA TETE D'ALIMENTATION (de couleur rouge)	: non concerné
11.4.2.	A LA TETE DE COMMANDE (de couleur jaune)	: non concerné
11.5.	LONGUEUR DES BRAS DE LEVIERS :	
	essieux 1 et 2	: 0, 069
11.6.	COURSE MAXIMALE DES ACTIONNEURS DE FREIN :	
	essieux 1 vases 20 "	: 0, 065
	essieux 2 vases 20/24 "	: 0, 065

11.7. NATURE DU REPERAGE DES RÉSERVES D'AIR SUIVANT LEUR AFFECTATION
Une lettre frappée a froid sur le bouchon de purge si réserve de freinage ou collé sur le réservoir

INSCRIPTION	AFFECTATION
F	freinage
S	suspension (le cas échéant)

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur **SEG ,**
ZI DE JERICHO ALLEE DU PONT NOGET
85 203 FONTENAY LE COMTE

que les véhicules :

- de catégorie internationale	:	**O4**
- genre	:	**châssis nu pour REM ou pour RETC ou pour RESP**
- marque	:	**SAMRO**
- dont les types,variantes- versions suivent	:	**RD 19 TJ**
variantes	:	**1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9**
		M - P
versions	:	**A - E -**

livrés :
-en châssis nu , satisfont aux dispositions des articles **R.311-1 à R.318-5, R.321-20** et **R.413-13** du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la categorie du type de véhicule concerné .

Il devra être verifié , après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles **R.311-1 à R.318-5, R.321-20** et **R.413-13** du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.
Nota : néant
MENTIONS PARTICULIERES: néant

Fait à Lyon , le 27 juin 2008
L'attaché à la division des contrôles techniques
Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Jean-Luc PRAT

Vu et approuvé et enregistré sous le n° **L -0052-08-00**
Fait à Lyon , Le 27 juin 2008
Pour le directeur régional de l'industrie de la recherche et de l'environnement et par délégation
L'attaché à la division des contrôles techniques
Ingénieur de l'industrie et des mines
Denis MONTES

ATTESTATION D'EQUIPEMENTS

PNEUMATIQUE (3) 265 / 70 R19,5 RAYON (3) 0,68 M		INDICE (3) 16/15
CE VEHICULE EST EQUIPÉ D'UN FREINAGE (1)	CLASSIQUE (ABS)	~~ELECTRONIQUE (EBS)~~
EMPATTEMENT (3) DE 4,60 M	LONGUEUR (3) DE 9,005 M	LARGEUR (3) 2,55 M
CE VEHICULE EST ÉQUIPÉ D'UN EXTINCTEUR (1)	OUI ~~NON~~	

* ATTENTION LORS D'UN CHANGEMENT DE DIMENSION DE PNEUMATIQUE LE PARAMETRAGE DU FREINAGE ELECTRONIQUE ET TRADITIONNEL DOIT ETRE IMPERATIVEMENT MODIFIE. SEUL LE CONSTRUCTEUR OU SES CONCESSIONNAIRES SONT AUTORISÉS A EFFECTUER CETTE OPÉRATION.

CERTIFICAT DE CONFORMITE

	JE SOUSSIGNÉ		:	SEG ZI DE JÉRICHO ALLÉE DU PONT NOGET 85203 FONTENAY LE COMTE
DÉNOMINATION (2)	CERTIFIE QUE LE VÉHICULE LIVRE		:	EN CHASSIS NU
(D1)	MARQUE		:	SAMRO
(D2)	TYPE ET VARIANTE OU VERSION (1)	type	:	RD 19 TJ
		variantes	:	1 - ~~2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9~~
				M - ~~P~~ -
		version	:	A - ~~E~~ -
(D3)	DÉNOMINATION COMMERCIALE		:	
(E)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION OU NUMERO D'ORDRE DANS LA SERIE DU TYPE (3)		:	VK1RD19TJ 1MA80009
(F1)	MASSE EN CHARGE MAXIMALE TECHNIQUEMENT ADMISSIBLE (kg) (1)		:	19 000 ~~18 000~~ ~~17 500~~ ~~17 000~~ ~~16 000~~ ~~15 990~~ ~~14 000~~ ~~12 000~~ ~~10 000~~
(F2)	MASSE EN CHARGE MAXIMALE ADMISSIBLE EN SERVICE DANS L'ETAT PTAC (kg) (1)		:	19 000 ~~18 000~~ ~~17 500~~ ~~17 000~~ ~~16 000~~ ~~15 990~~ ~~14 000~~ ~~12 000~~ ~~10 000~~
(F3)	MASSE EN CHARGE MAXIMALE ADMISSIBLE DE L'ENSEMBLE EN SERVICE DANS L'ETAT PTRA (kg)		:	non concerné
(J)	CATEGORIE INTERNATIONALE		:	O4
(J1)	GENRE NATIONAL (1)		:	Châssis nu pour REM ou pour ~~RETC~~ ou pour ~~RESP~~
(K)	NUMERO DE LA RECEPTION		:	L-0052 -08-00
(P1)	CYLINDREE (CM³)		:	non concerné
(P2)	PUISSANCE NETTE MAXIMALE (kW)		:	non concerné
(P3)	SOURCE D'ENERGIE		:	non concerné
(P6)	PUISSANCE ADMINISTRATIVE (CV)		:	non concerné
(S1)	NOMBRE DE PLACE ASSISES (y compris celle du conducteur)		:	non concerné
(U1)	NIVEAU SONORE A L'ARRET (dB(A))		:	non concerné
(U2)	REGIME DE ROTATION DU MOTEUR LUI CORRESPONDANT (tr/mn)		:	non concerné
(V7)	CO2 (g/km)		:	non concerné
(V9)	CLASSE ENVIRONNEMENTALE		:	non concerné

MENTION A PORTER SUR LA CARTE GRISE : néant

" EST ENTIÉREMENT CONFORME AU TYPE VARIANTE, VERSION DONT LE PROTOTYPE A FAIT L'OBJET DU PROCES VERBAL DE RÉCEPTION CI-DESSUS".

SORT DE NOS USINES LE :

POUR ETRE LIVRE A :

NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR OU, À DEFAUT, DU CONCESSIONNAIRE
FAIT À BALBIGNY / FONTENAY LE COMTE / NORT SUR ERDRE (1) LE 12 NOV. 2008

samro
Le Moteur de la Semi-Remorque
SEG
TÉL. 02 51 53 12 13 / FAX 02 51 69 00 42
SIEGE SOCIAL : ZI DE JERICHO - Allée du Pont Noget
85203 FONTENAY LE COMTE CEDEX
SAS AU CAPITAL DE 304 898,03 EUROS / SIRET 305 836 280 00019
RCS LA ROCHE SUR YON 305 836 280
CODE NAF - 342 A/TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 14 305 836 280

Nota : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès verbal de réception du type et :
- soit un procès verbal de contrôle de conformité initial (annexe 3 de l'arrêté du 18 novembre 2005 relatif au contrôle de conformité initiale prévu à l'article R.323-25 du code de la route), accompagné de la preuve de la validité de la qualification de l'entreprise ayant établi le document.
- soit le certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant au paragraphe A de cette annexe;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

(1) Rayer la mention inutile
(2) Référence communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation
(3) Compléter la mention

samro
Le Moteur de la Semi-Remorque

NOTICE DESCRIPTIVE REMORQUE TYPE RD 19 TJ

AVERTISSEMENT
Pour l'anti-blocage de roues ou le freinage électronique cette remorque ne peut être accouplée qu'à un porteur équipé d'un cordon électrique pourvu d'un connecteur à 5 ou 7 broches, conforme à la norme ISO 7638 et doit être reliée au porteur par ce cordon.

0. GENERALITES .

0.1. CONSTRUCTEUR : **SEG .**
ZI DE JERICHO
ALLEE DU PONT NOGET
85203 FONTENAY LE COMTE

Usines de fabrication

Nom :	**SEG**	**SEG NORT SUR ERDRE**	**SEG BALBIGNY**
Adresse :	ZI DE JERICHO ALLEE DU PONT NOGET 85203 FONTENAY LE COMTE	ZI DE LA SANGLE 44 390 NORT SUR ERDRE	RUE DE L'INDUSTRIE 42510 BALBIGNY

0.3. MARQUE : **SAMRO**
0.5. CATEGORIE INTERNATIONALE : **04**
0.6. GENRE : **Châssis nu** pour **REM** ou pour **RETC** ou pour **RESP**
0.7. TYPE, VARIANTES, VERSIONS : **RD 19 TJ**
variantes : **Le premier caractère indique le PTAC** : **1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9**
Le deuxième caractère indique le type de suspension : **M - P -**
versions : **Le troisième caractère indique le type de freinage** : **A - E -**

0.7.1 DECODAGE DES TVV

VARIANTE	DESIGNATION	VARIANTE	DESIGNATION	VERSION	DESIGNATION
1	PTAC de 19 000 kg	M	Suspension mécanique	A	Anti-blocage de roues (ABS)
2	PTAC de 18 000 kg	P	Suspension pneumatique	E	Electronic brake system (EBS)
3	PTAC de 17 000 kg				
4	PTAC de 16 000 kg				
5	PTAC de 15 990 kg				
6	PTAC de 14 000 kg				
7	PTAC de 12 000 kg				
8	PTAC de 11 000 kg				
9	PTAC de 10 000 kg				

1. CONSTITUTION GENERALE .

1.1. NOMBRE D'ESSIEUX ET DE ROUES : deux essieux
- marque : FONTENAY
- Roues : Quatre roues équipées de pneumatiques en monte simple ou jumelée.

1.2. DIMENSION DES PNEUMATIQUES : Tout pneumatique d'indice de charge et de vitesse égaux ou supérieurs à ceux indiqués :

charge maximale admissible sous l'essieu	9750	9000	8000	7000	6000
indice de charge en monte simple	163	160	156	152	146
indice de charge en monte jumelée	140	137	132	128	122
indice de vitesse mini	J	J	J	J	J

PNEUMATIQUE **	MONTE SIMPLE	MONTE JUMELEE	Rayon dynamique (m)	Indice charge / vitesse	CHARGE (kg)	Variante de PTAC
445 / 45 R 19,5	X		0,434	160 J	9 000	2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9
385 / 55 R 19,5	X		0,446	156 J	8 000	6 - 7 - 8 - 9
305 / 70 R 19,5	X		0,447	148 J	6 300	9
305 / 70 R 19,5		X	0,447	145 J	11 600	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9
285 / 70 R 19,5		X	0,434	142 J	10 600	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9
265 / 70 R 19,5		X	0,420	141 J	10 300	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9
245 / 70 R 19,5		X	0,406	138 J	9 440	2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9
255 / 60 R 19,5		X	0,388	141 J	10 300	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9

Tout changement de pneumatiques est accompagné d'une attestation du constructeur.
****L'ATTESTATION D' EQUIPEMENT PRECISE LA MONTE DE PNEUMATIQUE D'ORIGINE.**

1.3. CONSTITUTION DU CHASSIS :

Deux longerons à profil en I, soit reliés entre eux par des traverses ou entre croisés par des traverses reliant les rives, ensemble mecano-soudé, boulonné ou rivé.
Ces deux longerons sont solidaires des supports recevant l'essieu 1 et l'avant train monté sur une couronne pivotante, soit équipée d'une flèche fixe ou à géométrie variable.
Le timon d'attelage est fixe il peut être équipé d'une coulisse réglable.

2. MASSES ET DIMENSIONS .(les charges sont données en kilogrammes , les dimensions en mètres pour la notice descriptive et le certificat de conformité)
Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière.

Variante de PTAC	1	2	3	4	5	6	7	8	9
2.1. MASSE EN CHARGE MAXI ADMISSIBLE EN SERVICE DANS L'ETAT (PTAC) :	19 000	18 000	17 000	16 000	15 990	14 000	12000	11 000	10 000
2.4. MASSE EN CHARGE TECHNIQUEMENT ADMISSIBLE :	19 000	18 000	17 000	16 000	15 990	14 000	12000	11 000	10 000
2.5. CHARGES MAXIMALES ADMISSIBLES :									
2.5.1. sur l'essieu 1 :	9 750	9 000	9 000	9 000	9 000	8 000	7 000	6500	6000
2.5.2. sur l'essieu 2 :	9 750	9 000	9 000	8 000	8 000	7 000	6 000	5500	5000

L'empattement et les portes à faux avant et arrière sont fixés de manière à être compatibles avec les charges maximales ci-dessus mentionnées.

2.7. VOIE DES ESSIEUX :
2.7.1. essieu 1 : 1 , 800 à 2 , 200
2.7.2. essieu 2 : 1 , 800 à 2 , 200

2.8. EMPATTEMENT : distance entre l'axe du premier essieu et l'axe du deuxième essieu :

empattement mini : 4 , 000
empattement maxi : 9 , 000